

POURQUOI LES VIGNERONS INDEPENDANTS SOUTIENNENT L'EXEMPTION D'ETIQUETAGE DES CALORIES ET DES INGREDIENTS POUR LE VIN

Décembre 2010

Les vignerons indépendants européens, force vive de la viticulture européenne représentée par la CEVI, soutiennent l'exemption d'étiquetage des calories et des ingrédients pour le vin, proposée par la Commission européenne et soutenue par le vote du Parlement européen en 1^{ère} lecture, dans le projet de règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (COM 2008-0040 ; COD2008/0028).

Les vignerons indépendants européens demandent le maintien de cette exemption pour trois raisons essentielles :

- 1. le vin n'est pas une denrée alimentaire comme les autres**
- 2. les consommateurs ne souhaitent pas ces mentions sur les étiquettes de vin**
- 3. les entreprises de vignerons indépendants veulent rester compétitives.**

1. Le vin n'est pas une denrée alimentaire comme les autres :

- **le vin est un produit répondant à une définition légale et obéissant à un cadre juridique complet** : c'est le produit « *obtenu exclusivement par la fermentation alcoolique totale ou partielle de raisins frais, foulés ou non, ou de moûts de raisin* ». Cette définition légale est établie par la réglementation européenne (annexe IV point 1 du règlement 479/2008 portant Organisation Commune du Marché du vin). Ce même règlement établit des règles détaillées et exhaustives concernant la production de vin (zones de production, cépages, pratiques et traitement, politique de qualité, règles d'étiquetage). En particulier, une liste bien précise de pratiques et traitements œnologiques autorisés est dressée.
- ⇒ la production et l'étiquetage de vin sont déjà strictement encadrés ; **à la différence des autres boissons et denrées alimentaires.**
- **le vin n'est pas le résultat d'une recette prédéterminée.** Il varie d'un producteur à l'autre, d'un terroir à l'autre, d'une année sur l'autre. La plupart des substances autorisées en vinification sont déjà naturellement présentes dans le produit. Le vin est un produit fermenté, dont la composition évolue avec l'âge et le vieillissement, même après la mise en bouteille.
- ⇒ les substances parfois utilisées en vinification sont déjà naturellement présentes dans le vin. Et il n'est pas possible d'anticiper sur la composition exacte du vin au moment de sa dégustation. **Comment alors répondre aux exigences de l'étiquetage des ingrédients et des calories ?**

2. Les consommateurs ne demandent pas l'étiquetage des calories et des ingrédients sur le vin

- en 2005, le cabinet OPTEM a publié une étude commandée par la DG Sanco (Direction Générale Santé des Consommateurs) sur le comportement des consommateurs. L'étude rapporte que le vin est considéré comme « *un produit proche de la nature et du terroir* », de « *plaisir et de gout (...)* avec une forte dimension culturelle **qui échappe largement aux préoccupations exprimées par les consommateurs pour les autres denrées alimentaires** en ce qui concerne les informations nutritionnelles, la santé etc. ». La valeur

nutritionnelle est « **un critère absolument sans objet pour un produit de plaisir et de culture** ».

- cette même étude fait part de façon plus générale des réserves ou des interrogations des consommateurs à l'égard des nouvelles réglementations en matière d'étiquetage et de leur **souci d'éviter la surréglementation** : « *les observations dans ce sens traduisent parfois les soupçons préexistants de tentations de l'administration communautaire dans ce sens, mais aussi le souci d'éviter la « paranoïa » visible, selon certains, aux Etats-Unis notamment, en n'imposant pas l'application d'un tel système à des produits pour lesquels il n'a pas lieu d'être : notamment produits « naturels » issus du terroir ou « produits plaisir » par excellence (vins, fromages, café par exemple)* ».
- ⇒ **l'étiquetage obligatoire des ingrédients ou des calories sur le vin ne répondrait pas à une attente des consommateurs.**
- Les chiffres démontrent que, dans les Etats où l'étiquetage de la valeur énergétique est très présent, **il n'y a pas eu de diminution ou une stabilisation de l'obésité**. Au contraire, selon le Center of Disease Control, 12 % de la population des Etats-Unis souffrait d'obésité en 1991, période à laquelle l'étiquetage de la valeur nutritionnelle est devenu obligatoire. En 2009, ce chiffre était de 26,9 %.
- ⇒ **L'efficacité de cette mesure pour prévenir les risques sanitaires en matière d'obésité reste donc très discutable**, ce qui met sérieusement en doute le bien fondé d'une telle mesure.

3. Les entreprises de vignerons indépendants veulent rester compétitives

- à plusieurs reprises au cours des derniers mois, au nom de la protection des consommateurs, les producteurs de vin ont dû modifier leurs étiquettes. Il y a d'abord eu l'étiquetage des sulfites, puis le logo femmes enceintes pour la France. **Chaque changement d'étiquette a des coûts** : création d'une nouvelle maquette, coût de réimpression, et très souvent coût d'achat d'une nouvelle machine, puisqu'il est désormais difficile de se passer d'une contre-étiquette. L'étiquetage des calories et des ingrédients se fonde sur des **analyses en laboratoires** ; analyses dont le coût vient s'ajouter aux coûts d'édition des étiquettes. Les coûts d'édition d'étiquette sont multipliés par le nombre de langues dans lesquelles elles doivent être éditées, en plus bien sur des **coûts de traduction**.
- ⇒ La chambre de commerce d'Autriche a mené une étude pour évaluer les coûts d'adaptation des PME à l'étiquetage obligatoire de nouvelles mentions nutritionnelles. L'étude estime que les coûts d'analyse pour indiquer les informations nutritionnelles seront de 343,75 € par étiquette. Les PME du secteur viticole proposent une gamme étendue de produits à leurs consommateurs. **L'étude autrichienne conclut que les coûts pour les PME pourront aller jusqu'à 6 milliards d'euros par an en Europe. La richesse de la filière viticole européenne est de proposer une grande variété de produits uniques, et non pas une production de masse standardisée, il faut tenir compte de cette spécificité.**
- Les 200 000 entreprises de vignerons indépendants représentées par la CEVI sont des moteurs indispensables au développement et au rayonnement des territoires ruraux d'Europe, notamment en termes d'emplois et de valeur ajoutée. Pourtant, ces entreprises sont confrontées à de nombreuses difficultés, en particulier en termes administratifs et fiscaux, pour maintenir et développer leur compétitivité. Cette compétitivité, indispensable au dynamisme de la filière viticole européenne et des territoires ruraux, doit être encouragée et non pas freinée.
- ⇒ **Pourquoi pénaliser la compétitivité de nos micro-entreprises pour une information dont les consommateurs ne veulent pas ?**

La CEVI, créée en décembre 2002, rassemble les vignerons indépendants européens par le biais de ses fédérations adhérentes :

- *Vignerons Indépendants de France (VIF)*
- *Fédération Nationale des Vignerons Indépendants du Portugal (FENAVI)*
- *Association Suisse des Vignerons Encaveurs Indépendants (ASVEI)*
- *Organisation Professionnelle des Vignerons Indépendants de la Moselle Luxembourgeoise (OPVI)*
- *Association Hongroise des Vignerons Indépendants (Vindependent)*
- *Bodegas Familiares de Rioja, représentant l'Espagne*
- *Family Estate Slovenia (FES)*
- *Federazione Italiana Vignaioli Indipendenti (FIVI)*

La CEVI a des contacts étroits et privilégiés avec les vignerons indépendants allemands, bulgares et grecs.

Les vignerons indépendants sont des entrepreneurs élaborant et mettant en marché un produit personnalisé. Les vignerons indépendants respectent leur terroir, travaillent leurs vignes, récoltent leurs raisins, vinifient et élèvent leur vin, mettent en bouteille leur production dans leurs caves et commercialisent leurs produits.

L'objectif de la CEVI est de représenter et de défendre les intérêts des vignerons indépendants d'Europe.

Parce qu'il cultive ses vignes, vinifie son vin et signe sa bouteille de son savoir-faire, seul le vigneron indépendant garantit la continuité du lien entre terroir et produit.

Pour en savoir plus : www.cevi-eciw.eu !